Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260205-07_02_2026-DE

SEANCE DU 05 février 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N° 07.02.2026 : Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après en avoir délibérés, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS